

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 JUIN 2020**  
**1<sup>ère</sup> Réunion**

Le Mercredi 03 juin deux mil vingt à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Daniel DOMETZ, Maire, en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint-Mard, en session ordinaire.

Etaient Présents : MMES AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, FELON H, FELON N, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, HOVART, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK.  
MM. ANTOINE, BERGHEAUD, DAVERDIN, DIAS, DOMETZ, DUTRUGE, FORET, LE GALLOU, LEPROUST, NIKOU, MOREL.

Absents représentés : M. HANNOFF donne pouvoir à Mme GARDO

Absents excusés : MM. DAUDIER, YVON

Secrétaire de séance : Mme Hildegard FELON

## ORDRE DU JOUR

### 1) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : Mme Marie-Cécile GIBERT, Adjointe aux finances

Le budget primitif est un état de prévision. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif, présenté par le Maire, et du compte de gestion du Trésorier.

Monsieur le Trésorier principal a communiqué à la commune le compte de gestion pour le budget principal de la commune.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par la Trésorerie,
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

En conséquence, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les comptes de gestion établis par le Trésorier Principal, qui laisse apparaître les résultats suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :

Excédent de fonctionnement :	1.919.380,64 €
Déficit d'investissement :	- 427.018,01 €
Solde d'exécution du budget :	1.492.362,63 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

**ADOPTE** – Le compte de Gestion 2019

**AUTORISE** – Le Maire à signer le Compte de Gestion 2019

## 2) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Mme Marie-Cécile GIBERT, Adjointe aux finances

A la clôture de l'exercice budgétaire, le compte administratif du budget principal est établi. Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Maire, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement. Par conséquent, le Maire rend compte de la gestion de la commune.

Les résultats laissent apparaître les mêmes résultats que le Compte de Gestion 2019, à savoir :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :

Excédent de fonctionnement :	1.919.380,64 €
Déficit d'investissement :	- 427.018,01 €
Solde d'exécution du budget :	1.492.362,63 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, après la sortie du Maire, **le Conseil Municipal** :

**ADOpte** – Le Compte Administratif 2019.

La séance est levée à 20 h 15.